

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ **03.88.70.62.28**

www.hengwiller.fr

Séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2016

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis

Excusés : QUIEVREUX J. Luc – ALLHEILLY Nicolas

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du PV de la séance du 11 juillet 2016
- 3) Création d'une serre avec stockage matériel espace vert
- 4) Ravalement de la façade arrière de l'église
- 5) Achat d'un outil multi-fonctions
- 6) Vérification d'achèvement de travaux et attestation d'accessibilité PMR de la salle des fêtes
- 7) Communications et divers

Dès l'ouverture de la séance, le Maire demande de rajouter les points 5 et 6 à l'ordre du jour, à savoir :

- 5) Achat d'un outil multi-fonctions
- 6) Vérification d'achèvement de travaux et attestation d'accessibilité PMR de la salle des fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter les points ci-dessus à l'ordre du jour.

2016-04-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2016-04-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 est adopté à l'unanimité

2016-04-03 – Création d'une serre avec stockage du matériel pour l'entretien des espaces verts

Le maire soumet au conseil municipal un projet concernant la construction d'une serre avec un local de stockage pour le rangement du matériel utilisé pour l'entretien des espaces verts. Ce

projet établi par le Cabinet Adam Architecture se décline en deux versions, une première pour un local de 110,40 m² pour un montant estimé de 76.500 € HT derrière l'église et une deuxième version pour un local de 158,50 m² pour un montant de 106.500 € H.T sur toute la partie arrière avec un auvent près de l'entrée de l'église.

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet, à l'unanimité des membres présents

- Demande au maire l'établissement d'un nouveau projet uniquement à l'arrière de l'église, englobant l'actuel local de rangement situé derrière la sacristie avec un auvent devant l'actuel bâtiment situé près de la sacristie. Ce nouveau projet permettrait d'augmenter la superficie de stockage et formerait un ensemble avec le local existant.
- Décide de retenir le Cabinet Adam Architecture pour conduire ce nouveau projet.

2016-04-04 – Ravalement de la façade arrière de l'église

Le maire présente au conseil municipal un projet établi par le Cabinet Adam Architecture concernant le ravalement de la façade arrière de l'église pour un montant de 12.000 € H.T.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents,

Décide que le projet concernant la réalisation de la serre doit d'abord être retenu

Reporte cette décision à une séance ultérieure

2016-04-05 – Achat d'un outil multi-fonctions

Le maire propose au conseil municipal l'achat d'un outil multi-fonctions d'une valeur de 1.300 € TTC destiné à l'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide l'achat de cet outil d'une valeur de 1300 € TTC environ.

D'inscrire cette dépense au budget primitif 2016

De prélever la somme de 1.300 € destinée à cet achat de l'opération 25 restauration de fossé et de l'affecter sur l'opération 54 – Divers matériels.

2016-04-06- Vérification d'achèvement de travaux et attestation d'accessibilité PMR de la salle des fêtes

Le Maire se réfère à la délibération du 17 novembre 2015 concernant la vérification d'achèvement de travaux et l'attestation d'accessibilité de la salle des fêtes. Il soumet au conseil municipal le 2^e devis établi par l'architecte VOLTZ Emmanuel de Westhouse-Marmoutier concernant la salle des fêtes d'un montant de 220 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibérations, retient le devis d'un montant de 220 € pour la vérification de l'accessibilité de la salle de fêtes établi par l'architecte VOLTZ décide d'inscrire cette dépense ainsi que celle concernant l'accessibilité pour le bâtiment alambic, soit un montant total de 440 € au budget primitif 2016 – opération 57 chapitre 21318.

2016-04-7 – Communications et divers

Portail d'un particulier situé sur le domaine public

Le conseil municipal demande au maire de faire un courrier recommandé avec accusé de réception pour demander à l'intéressé concerné de se mettre en conformité avec la réglementation en matière d'urbanisme.

Plaque à l'entrée du verger-école

Le conseil municipal souhaite qu'une plaque soit placée à l'entrée du verger-école en souvenir du membre fondateur décédé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire,

Marcel BLAES